

# LA PARA-ESCALADE

11 MAI 2023



Les  
Rendez-vous  
FFME

# MOT D'ACCUEIL



**Alain CARRIÈRE**

*Président de la FFME*



**Pascale LANFRANCHI**

*Membre du Conseil d'Administration de la FFME et  
présidente de la commission para-escalade ;  
Membre du comité directeur de la Ligue Hauts-de-  
France,  
Présidente du CT Oise, Présidente du Clubs  
Escalade du Beauvaisis*

# LES INTERVENANTS



**Hélène LE ROUGE**

*CTN Référente Para Escalade  
FFME*



**Alice LEBEAU**

*Directrice du département emploi  
formation et qualification de la FFME*



**Aurélien CIROTTE**

*Pratiquant d'escalade en  
situation de handicap*



**Rozenn WAHLER**

*Président du club Les  
Encordés (Maine et Loire)*



**Hugues LHOPITAL**

*Membre du club Lyon Escalade  
Sportive*

# ORDRE DU JOUR

- 01 ■ Introduction
- 02 ■ Le regard du pratiquant et l'accueil de personnes en situation de handicap dans son club
- 03 ■ Les formations pour encadrer des personnes en situation de handicap
- 04 ■ L'adaptation du matériel

01

# Introduction à la para-escalade

*19h05-19h15*

“

***« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».***

---

***Loi de 2005 égalité des droits et des chances***

12

**millions**

De Français se déclarent en situation de handicap,  
soit 18% de la population.

2,7

**millions**

De Français disposent d'une reconnaissance  
administrative de leur handicap



Mental et  
Psychique



Moteur



Auditif



Visuel

Handicap sensoriel



### PRÈS DE 80 % DES SITUATIONS DE HANDICAP SONT INVISIBLES

- ◆ certaines déficiences auditives ou visuelles ;
- ◆ le handicap mental léger ;
- ◆ le handicap psychique ;
- ◆ certaines situations de handicap liées à l'état de la santé (ex. insuffisance cardiaque).

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) a reçu délégation pour les disciplines escalade et para-escalade.

### Missions de la FFME :



Organisation des compétitions sportives



Responsabilité des sélections, règles techniques propres à ses discipline et règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés.



Définition des normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.



Pour aller plus loin : [page para-escalade sur le site FFME](#)





## AXE 1 : DÉLÉGATION PARA-ESCALADE

## AXE 2 : CONSTRUCTION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

## AXE 3 : CRÉATION D'UNE COMMISSION PARA-ESCALADE

**Arrêté du 28 Mars 2022**

Responsabilité de la FFME au niveau de la para-escalade :

- ◆ Compétitions
- ◆ Sélections
- ◆ Règlements de l'activité
- ◆ Développement de la para-escalade

Basé sur les besoins relatifs à l'accueil des personnes en situation de handicap

**3 axes identifiés :**

- ◆ Faire connaître la discipline
- ◆ Développer l'accueil et l'offre de pratique au sein des clubs
- ◆ Structurer la compétition et le haut-niveau

- ◆ Lancement en novembre 2022
- ◆ Mise en place du plan de développement
- ◆ Groupes de travail thématiques

# 04 QUELQUES OUTILS UTILES

## Formation en ligne



Pour les clubs manquant de compétences et d'expérience en la matière et qui redoutent les erreurs.

## Pack para-escalade



Un outil pour **présenter l'écosystème** du handisport, de la para-escalade et **donner les informations utiles et outils** pour lancer des projets.

02

# Le regard du pratiquant et l'accueil de personnes en situation de handicap dans son club

*19h15-19h55*

*Intervenants : Aurélien CIROTTE, Rozenn  
WAHLER, Hélène Le Rouge*

# 01 PRÉSENTATION DE ROZENN ET AURÉLIEN



**Rozenn WAHLER**

*Président du club Les  
Encordés (Maine et Loire)*



**Aurélien CIROTTE**

*Pratiquant d'escalade en  
situation de handicap*

# 02

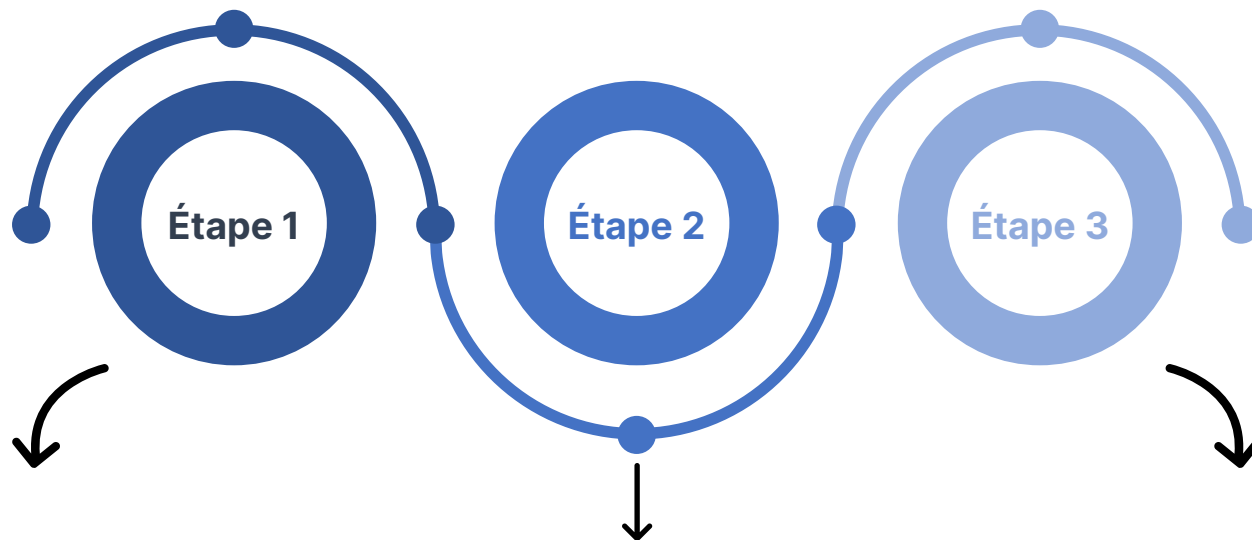
## ALLER VERS LA PRATIQUE ET LE CLUB

Les démarches pour se lancer progressivement dans la para-escalade

Évaluer les besoins et ses ressources

Concevoir et tester son projet

Structurer et pérenniser son projet



- ◆ Identifier le besoin
- ◆ **Évaluer ses ressources et les modalités d'accueil**
- ◆ Évaluer l'accessibilité du site
- ◆ **S'entourer** : prendre contact auprès de la FFME, auprès d'autres clubs investis dans la démarche

- ◆ **Se référencer au Handi Guide des Sports**
- ◆ Informer ses partenaires (communication de l'offre de pratique)
- ◆ **Tester des actions ponctuelles // séance découverte** (sensibilisations)
- ◆ Proposer une offre de pratique spécifique ou en inclusion.

- ◆ **Former l'encadrement**
- ◆ Mettre en place des partenariats : contacts centres spécialisés, fédérations spécifiques (...)
- ◆ Piloter des manifestations
- ◆ Développer des projets à destination des PSH (PSF public spécifique, emploi ...)

# 03 PRATIQUER EN CLUB

## SÉPARATION



## INTÉGRATION



## INCLUSION



### Créneau spécifique

#### Nécessité d'un créneau et encadrement spécifique

*Exemple : centre de jeunes déficients visuels nécessitant beaucoup de calme dans la salle*

### Deux groupes distincts sur un même créneau

#### Exemples

- Groupe avec un suivi spécifique par un encadrant
- PSH débutant l'activité sur des voies adaptées

### Un seul groupe

#### Interactions des différents publics

*Exemple : les PSH sont autonomes et expérimentées dans leur pratique et peuvent être en interaction avec les autres grimpeurs*

### A NOTER

Il existe plusieurs possibilités d'adaptations pédagogiques. Elles dépendent de plusieurs facteurs :

- ◆ La typologie des handicaps
- ◆ Le niveau de dépendance de la personne
- ◆ Le niveau d'autonomie



#### Pour aller plus loin :

- ◆ [Round d'observation // séance découverte](#)
- ◆ [Progresser après la séance découverte](#)

# 04 LA CAPTATION DU PUBLIC

Programmes « club inclusif » et ESMS&CLUBS du CPSF

Club  
inclusif

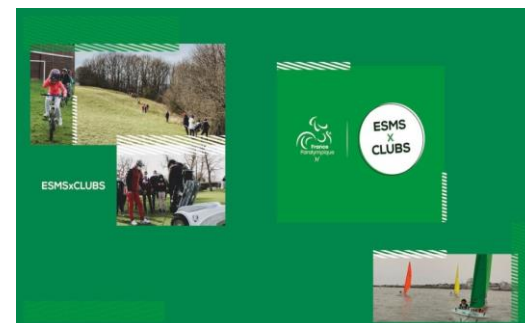
## CLUB INCLUSIF

1. **Lever les freins liés aux préjugés** de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap.
2. **Rassurer les participants** sur les capacités d'accueil et d'encadrement du club.
3. **Créer un réseau** de clubs inclusifs.
4. **Accélérer la structuration et enrichir l'offre de pratiques sportives.**



## ESMS&CLUBS

**Partenariats Centres Médico-sociaux** : le Comité Paralympique Sportif peut vous accompagner dans la recherche et le partenariat de nouvelles structures spécialisées dans le handicap (IEM, IME, ITEP, ESAT...) → [Plus d'informations](#)



[Pour aller plus loin](#)

# 04 LA CAPTATION DU PUBLIC

## CLUB



MILIEU SPÉCIALISÉ

- Ex. centres médicaux sociaux



SECTEUR PUBLIC

- Ministère - ANS
- Collectivités territoriales

SECTEUR MARCHAND



- Fournisseurs de matériel

MILIEU ASSOCIATIF



- Fédérations spécifiques
- CPSF
- Association des Paralysés de France (APF)



**Pour aller plus loin :** [Les aides publiques financières par région sur le handicap](#)



**03**

# **Les formations pour encadrer des personnes en situation de handicap**

*19h55-20h10*

*Intervenante : Alice LEBEAU*

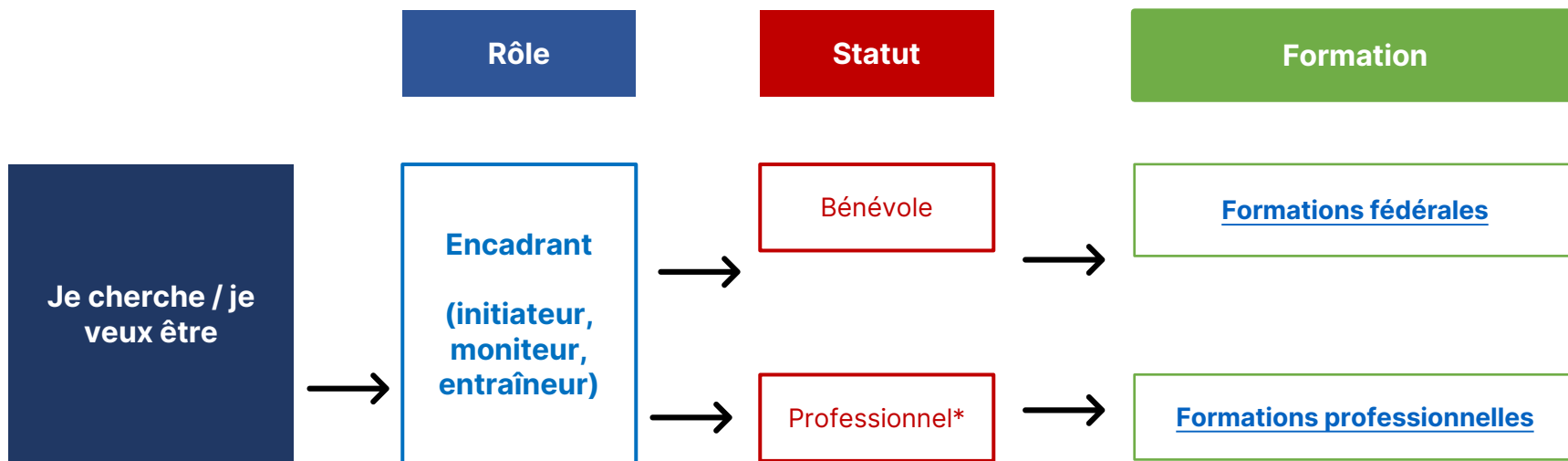
**Pour encadrer la para-escalade contre rémunération** en tant que salarié ou travailleur indépendant, il faut être titulaire d'une qualification [inscrite à l'annexe ii-1 du code du sport](#)

**Pour encadrer bénévolement la para-escalade**, les règles d'organisation et d'encadrement précisent qu'une qualification minimale est nécessaire (a minima initiateur SAE, le CS para-escalade est un plus).



### **Diplômes permettant l'encadrement du para-escalade :**

- ◆ DEJEPS Perfectionnement Escalade ou Escalade en milieux naturels
- ◆ BEES Escalade 1 et 2 (formations abrogées)
- ◆ Diplôme d'État d'Alpinisme
- ◆ Licence STAPS APA ou Éducation Motricité
- ◆ CQP AESA
- ◆ BPJEPS APT, nautisme, AGFF avec CS escalade
- ◆ BPJEPS APT



**04**

# **Adaptation du matériel**

*20h10-20h25*

*Intervenant : Hugues LHOPITAL*

# 00 LES ADAPTATIONS MATERIELLES



## ACCÈS

- ❖ Cheminement accessible en fauteuil
- ❖ Accès **au pied des voies** sans hauteur de tapis à franchir
- ❖ **Accès en fauteuil** pour démarrer l'escalade depuis le fauteuil
- ❖ **Éviter tapis trop mou** sur la surface d'assurage (troubles de l'équilibre, station debout pénible)



## STRUCTURE SAE

- ❖ Favoriser les **zones de surfaces positives ou verticales** (pas trop de toits et dévers)
- ❖ **Mise en place rapide et simple de moulinettes** dans toutes les zones autant en bloc que dans les dévers.
- ❖ Dans ces dévers permettre la mise en place du système de **double assurage** (comme en compétition)



## SPÉCIFICITÉS DÉFICIENTS VISUELS

- ❖ **Prises contrastées avec le fond du support** : pas de prises sombres sur fond sombre, pas de couleurs de prise trop similaires dans des lignes proches
- ❖ **Permettre des voies uniques**, sans autres prises parasites (trames pas trop resserrées)
- ❖ **Gymnase calme sans bruits parasites** !

# 00 LES ADAPTATIONS MATÉRIELLES



## "ZONE ESCALADE"

- ◆ Relativement isolée pour éviter les nuisances sonores, les perturbations de la concentration (troubles de l'attention, TSA, etc.)
- ◆ S'adresse à un public très large : éducateurs, enseignants, bénévoles
- ◆ Ressources disponibles
- ◆ Adaptations aux personnes en situation de handicap

## PETIT MATERIEL ASSURAGE

- ◆ Mise à disposition de matériel permettant le hissage blocage facile : poignée Jumar et grigri
- ◆ Privilégier les systèmes d'assurage à freinage assisté qui permettent une action par les personnes avec troubles praxiques, de l'attention, DV etc.



**06**

# **Conclusion**

*20h25-20h30*

# LA VIDÉO REPORTAGE PARA-ESCALADE



*Développement de la pratique de la para-escalade en club*

[Lien vers la vidéo](#)





**MERCI!**



Contact utile : H el ene Le Rouge  
[h.lerouge@ffme.fr](mailto:h.lerouge@ffme.fr)